

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de Novembre, à 20h00 s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 02 novembre 2023.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Bruno VIENNE, Clément BACRO, Dorothee LEFEBVRE, Véronique HERMANT, Eugène DELAMBRE, Sylvie COUSIN, Laury FLIPPE.

Absent : Daisy LAINE

Absents excusés : Muriel POLLART, Angélique BARBIER, Laurent DHE.

Procurations :

Muriel POLLART donne procuration à Catherine GERARD

Angélique BARBIER donne procuration à Sylvie COUSIN

Secrétaire : Eugène DELAMBRE

Début de séance : 20h10

Séance levée à 23h45

1) Proposition d'une mutuelle santé pour les habitants par AXA

Madame BARBIER laisse la parole à Mesdames Aurélie TOURNAY et Séverine DEZITTER de la société AXA afin qu'elles présentent la mutuelle santé destinée aux habitants de la commune.

Madame DEZITTER explique que certaines personnes renoncent aux soins car les frais médicaux sont trop élevés (aide auditive, optique, dentaire, ...). Elle ajoute que la société AXA peut proposer une mutuelle qui s'adapte aux besoins de chacun et sans aucune obligation d'adhésion. Le public le plus concerné par cette offre est :

- Travailleur indépendant
- Retraité
- Personne récemment divorcée qui bénéficiait de la mutuelle du conjoint

La société AXA s'engage à offrir une remise de 25% sur le montant de la cotisation si un accord communal est signé. Madame DEZITTER précise qu'aucun questionnaire médical n'est demandé et qu'il n'y a pas de limite d'âge pour adhérer.

Il existe trois niveaux de garantie : 100%, 125%, 150% sur la base du remboursement de la sécurité sociale. Les garanties de 125% et 150% s'appliquent en cas de dépassement des honoraires. Le tiers-payant s'applique ce qui évite l'avance des frais pour les adhérents.

Madame DEZITTER informe que le bénéfice des 25% de remise continuera de s'appliquer aux personnes adhérentes même si la commune ne renouvelle pas son accord au bout d'un an.

Monsieur VIENNE demande si la remise des 25% s'applique pour tous. Madame DEZITTER explique que la remise de 25% concernerait les seniors, les travailleurs indépendants et les fonctionnaires. Les autres adhérents pourront bénéficier d'une remise de 15%.

La société AXA propose des simulations en fonction des demandes de chacun.

Si la commune accepte de signer l'accord communal, la société AXA demande en contrepartie que la commune distribue les flyers d'information et mette à disposition une salle pour organiser une réunion publique.

Madame BARBIER demande si la commune s'engage financièrement. Madame DEZITTER lui répond qu'il n'y a aucune contribution financière demandée à la commune. La salle demandée pour la réunion publique sera louée et non accordée gracieusement.

Mesdames TOURNAY et DEZITTER remercient l'assemblée et quittent la réunion.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du lundi 09 octobre 2023

Aucune observation n'est faite sur ce compte-rendu.

3) Présentation des devis d'électricité pour la mise en conformité de l'église et choix du prestataire pour les travaux

Madame BARBIER informe que la mise en conformité pour l'électricité de l'église est à faire très rapidement afin d'assurer la sécurité du public. Elle explique qu'il y a eu un gros souci avec le moteur de l'orgue : le condensateur était grillé. Après le changement du condensateur, le moteur tourne au ralenti car l'inducteur est brûlé au $\frac{3}{4}$. Il y avait un risque d'incendie important, le moteur a donc été retiré.

Madame BARBIER ajoute qu'il aurait dû y avoir un disjoncteur différentiel pour couper le moteur avant le risque d'incendie mais que cette pièce n'existe pas. Monsieur VIENNE pense que le différentiel, seul, n'aurait pas suffi et qu'il aurait fallu d'autres « artifices » pour protéger le moteur, comme une protection thermique.

Madame BARBIER annonce qu'un moteur a été commandé et que les frais seront pris en charge par la chorale Joie de Vivre.

Monsieur BACRO pense qu'il faut ajouter une protection thermique sinon le problème pourra se reproduire avec le nouveau moteur. Monsieur VIENNE est d'accord avec lui.

Madame BARBIER informe qu'elle a demandé un devis à la société SATCOMS située à Roeux. Ce devis propose uniquement les réparations urgentes pour que tout soit mis en sécurité et ainsi lever les observations signalées dans le diagnostic réalisé par Qualiconsult.

Le montant HT avec la main d'œuvre et le déplacement est de 9 239,67€ soit 11 087,60€ TTC.

Madame BARBIER ajoute qu'elle a demandé trois autres devis : Monsieur SAVAUX, Monsieur REMY et Monsieur KUROWSKI n'ont pas répondu à cette date.

Monsieur BACRO propose de demander un devis à Monsieur NOE.

Madame LEFEBVRE demande si la société SATCOMS peut intervenir rapidement. Madame BARBIER confirme que ce sera le cas.

Madame BARBIER se demande quelle décision prendre avec un seul devis.

Monsieur VIENNE rappelle qu'il existe une commission des travaux qui pourrait se réunir pour en discuter.

Madame GERARD et Monsieur MUCHEMBLED qui font partie de cette commission informent qu'ils ne sont pas compétents en électricité pour prendre une décision.

Monsieur VIENNE dit que Monsieur DHE et lui-même sont compétents dans ce domaine.

Madame GERARD propose que Monsieur DHE et Monsieur VIENNE se rencontrent en mairie avec Madame BARBIER pour étudier les devis.

Madame BARBIER explique que si la mise en sécurité ne peut pas se faire rapidement, il faudra fermer l'église temporairement.

Monsieur MUCHEMBLED propose de demander un devis à Monsieur HAUTECOEUR.

Madame BARBIER se charge de contacter Monsieur NOE et Monsieur HAUTECOEUR pour obtenir les devis.

4) Révision des tarifs pour la location de la salle des fêtes, de la salle polyvalente, pour la location de vaisselle et du matériel

Madame BARBIER explique qu'en 2023, la salle des fêtes a été louée 17 weekends par des privés. Les autres weekends ont été loués 26 fois pour les associations et 7 fois pour la commune avec les manifestations de la commission des fêtes.

Madame BARBIER rappelle que les trois premières locations de l'année sont gratuites pour les associations et propose de modifier cette gratuité à deux locations par an. La location sera payante à partir de la troisième location.

Madame BARBIER informe que les prix de la salle des fêtes sont inchangés depuis 2010 et propose de les revoir pour une application au 01 janvier 2024 :

- Location des deux salles
 - Pour les Bucquoysiens : 230€ au lieu de 180€
 - Pour les extérieurs : 300€ au lieu de 210€
- Location de la petite salle
 - Pour les Bucquoysiens : 150€ au lieu de 115€
 - Pour les extérieurs : 200€ au lieu de 155€
- Location de la grande salle
 - Pour les Bucquoysiens : 180€ au lieu de 130€
 - Pour les extérieurs : 230€ au lieu de 180€

Madame BARBIER précise que la cuisine est toujours comprise, les consommations d'eau, d'électricité et de chauffage également mais qu'il convient d'ajouter la location de vaisselle.

Concernant la vaisselle, Madame BARBIER propose de supprimer le forfait de base et de modifier le montant par couvert à 0,60€ au lieu de 0,31€ pour les repas ainsi que le montant du verre à 0,15€ au lieu de 0,08€ pour les vins d'honneur/lunch.

En ce qui concerne la salle polyvalente, le tarif a été fixé à 50€ mais Madame BARBIER propose de préciser ce tarif en fonction de la durée de location car cette salle peut être demandée pour une demi-journée, pour une journée ou un weekend.

Madame BARBIER souhaite conserver le tarif de 50€ pour une demi-journée et d'appliquer le tarif de 100€ pour la journée et de 150€ pour le weekend.

Madame LEFEBVRE n'est pas d'accord pour louer cette salle le weekend afin d'éviter d'éventuels dégâts. Madame BARBIER explique que cette salle est louée quand la salle des fêtes est déjà occupée.

Monsieur BACRO propose de rédiger un règlement qui préciserait les conditions à respecter.

Madame GERARD demande si cette salle sera louée par les Bucquoysiens uniquement.

Madame LEFEBVRE pense qu'il faut se limiter aux Bucquoysiens uniquement et ne pas accepter de personnes extérieures.

Monsieur VIENNE pense que si les personnes extérieures sont acceptées, il faut définir un tarif extérieur également. Ce tarif sera de 100€ pour une demi-journée, de 150€ pour une journée et de 200€ pour le weekend.

Madame BARBIER revient sur la location de salle pour les associations. Les associations bénéficieront de deux locations gratuites au choix entre la salle des fêtes et la salle polyvalente. Le tarif à appliquer à partir de la troisième location de l'année sera de 130€ au lieu de 120€. La location de vaisselle sera gratuite à chaque location. Seule la casse sera facturée.

Concernant la vaisselle cassée, Madame LEFEBVRE propose de fixer le tarif au prix d'achat de la vaisselle multiplié par 20%.

Madame BARBIER propose que les tarifs de location du matériel soient revus également car ils sont inchangés depuis 2011. Le tarif d'une chaise pliante sera de 0,70€ au lieu de 0,50€. Le tarif pour les tables tréteaux et les tables pliantes en bois sera de 2,50€ au lieu de 2,30€.

Madame BARBIER précise que les tables et les chaises louées sont livrées et reprises par les employés communaux au domicile des Bucquoysiens.

Madame GERARD demande si les tonnelles seront louées ? Madame BARBIER explique que beaucoup sont abîmées et pense en acheter de nouvelles.

Après discussion, les tonnelles ne seront pas louées aux particuliers mais prêtées aux associations Bucquoysiennes comme cela est déjà le cas.

L'assemblée accepte l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 01 janvier 2024.

5) Revoir le tarif des photocopies en noir et blanc. Proposer un tarif pour les photocopies couleur

Madame BARBIER explique que les tarifs appliqués pour les photocopies en noir et blanc sont inchangés depuis 2001 et qu'il n'y a pas de tarif pour les photocopies couleur.

Madame BARBIER propose que les tarifs pour les photocopies en noir et blanc soient les suivants :

- A4 recto : 0,20€ au lieu de 0,18€
- A4 recto verso : 0,35€ au lieu de 0,31€
- A3 recto : 0,40€ au lieu de 0,37€
- A3 recto verso : 0,65€ au lieu de 0,61€

Madame BARBIER souhaiterait que les tarifs pour les photocopies couleur soient le double des photocopies en noir et blanc, à savoir :

- A4 recto : 0,40€
- A4 recto verso : 0,70€
- A3 recto : 0,80€
- A3 recto verso : 1,30€

Concernant les associations, il est proposé de restituer le papier stocké en mairie. La commune prendra en charge les 700 premières copies de l'année, papier compris. Un tarif sera appliqué à partir de la 701^e copie aux tarifs suivants :

Copie en noir et blanc :

- A4 recto : 0,10€
- A4 recto verso : 0,20€
- A3 recto : 0,20€
- A3 recto verso : 0,50€

Copie en couleur :

- A4 recto : 0,20€
- A4 recto verso : 0,35€
- A3 recto : 0,40€
- A3 recto verso : 0,65€

L'assemblée accepte l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 01 janvier 2024.

6) Choix de l'organisme prêteur pour le projet de rénovation des vestiaires du stade et création d'un club house

Madame BARBIER présente les propositions financières des organismes prêteurs contactés.

Proposition de financement **Projet : Rénovation des vestiaires du stade et création d'un club house**

Prêt relai à taux fixe de 2 ans pour 300 000€

Banque	Crédit Agricole	Caisse d'épargne	La Banque postale	La Banque des Territoires
Taux	4,52%	4,60%	Pas de proposition	Pas de proposition
Frais de dossier	600,00 €	450,00 €		
Périodicité remboursement	Trimestrielle	Trimestrielle		
Coût total du crédit (intérêts)	27 120,00 €	27 600,00 €		
Déblocage des fonds	En une seule fois au plus tard le 09/02/2024	En une seule fois jusqu'à 6 mois après signature du contrat		

La proposition du Crédit Agricole est retenue. Madame LEFEBVRE explique que les frais de dossiers peuvent être négociés.

Monsieur VIENNE s'abstient pour être logique avec sa décision de refus des travaux du stade.

Proposition de financement **Projet : Rénovation des vestiaires du stade et création d'un club house**

Prêt longue durée à taux fixe de 10 ans pour 300 000€

Banque	Crédit Agricole	Caisse d'épargne			La Banque postale	La Banque des Territoires
Taux	4,62%	4,84%	4,78%	4,75%	4,19%	Pas de proposition
Frais de dossier	600,00 €	450,00 €			300,00 €	
Périodicité remboursement	Trimestrielle	Annuelle	Semestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	
Montant de l'échéance	9 407,90 €	38 550,07 €	19 044,75 €	9 465,36 €	7 500,00€ + intérêts selon tableau fourni	
Coût total du crédit (intérêts)	76 316,14 €	85 500,70 €	80 895,00 €	78 614,40 €	65 329,13 €	
Déblocage des fonds	En une seule fois au plus tard le 09/02/2024	Premier déblocage dans un délai de 6 mois à compter de la date de signature du contrat, possible jusqu'à 12 mois. En 3 fois maximum			En une seule fois avant le 05 janvier 2024	

Prêt longue durée à taux fixe de 15 ans pour 300 000€

Banque	Crédit Agricole	Caisse d'épargne			La Banque postale	La Banque des Territoires
Taux	4,68%	4,99%	4,93%	4,90%	4,24%	Pas de proposition
Frais de dossier	600,00 €	450,00 €			300,00 €	
Périodicité remboursement	Trimestrielle	Annuelle	Semestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	
Montant de l'échéance	6 986,70 €	28 883,15 €	14 266,49 €	7 089,82 €	5 000,00€ + intérêts selon tableau fourni	
Coût total du crédit (intérêts)	119 201,88 €	133 247,25 €	127 994,70 €	125 389,20 €	97 908,67 €	
Déblocage des fonds	En une seule fois au plus tard le 09/02/2024	Premier déblocage dans un délai de 6 mois à compter de la date de signature du contrat, possible jusqu'à 12 mois. En 3 fois maximum			En une seule fois avant le 05 janvier 2024	

Madame LEFEBVRE explique qu'il convient de prendre connaissance des conditions de La Banque Postale. Il n'est pas gênant de choisir deux banques différentes pour ces prêts.

Le choix du prêt sur 10 ans serait le plus intéressant, il conviendra de vérifier le budget au préalable.

Monsieur BACRO pense que le taux peut être négocié.

7) Demande d'aménagement pour les MAMS « Les P'tits Bambous » et « Les Petits Bambins »

Madame BARBIER informe que les locataires des deux MAMS l'ont contactée pour l'informer que le montant du loyer était trop élevé. L'augmentation appliquée chaque année est trop élevée également. Pour rappel, l'augmentation du loyer est calculée chaque année en fonction de l'indice INSEE.

Madame BARBIER ajoute que la MAM « Les Petits Bambins » demande l'installation d'un abri ou d'un chalet pour pouvoir mettre les poussettes à l'abri.

La MAM « Les P'tits Bambous » demande l'aménagement d'une partie du garage en pièce utilisable pour les enfants. Madame LEPOIVRE a proposé un devis de la société Renov Confort Habitat située à Grevillers à Madame BARBIER, d'un montant de 13 942,76€ (TVA non applicable). Ce devis comprend des travaux de maçonnerie, d'isolation, de menuiseries, d'électricité, de revêtement du sol et des murs, la main d'œuvre et le déplacement.

D'autres devis seront demandés pour pouvoir effectuer un comparatif et prendre une décision.

8) Divers

- Commission contrôle liste électorale

Madame BARBIER informe qu'il convient de programmer une réunion pour la commission de contrôle de la liste électorale entre le 24 novembre et le 29 décembre prochain. Après discussion, cette réunion est programmée le lundi 27 novembre à 19h00.

- Indemnité de gardiennage église

Madame BARBIER informe que pour 2023 le montant de l'indemnité de gardiennage pour l'église est plafonné à 499,75€ pour un gardien résidant dans la commune et à 125,98€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Madame BARBIER ajoute que l'abbé ALIDOR ne réside plus au presbytère depuis le mois de septembre.

- Subventions pour l'accessibilité des vestiaires du stade

Madame BARBIER informe que suite à l'option retenue pour l'accessibilité des vestiaires du stade et du club house, deux subventions ont été demandées :

- FARDA dans le cadre de l'aide à la voirie communale d'un montant de 15 000€
- CCSA dans le cadre du fonds de concours d'un montant de 10 000€

- Fibre

Madame BARBIER informe que les travaux d'enterrement du réseau pour la fibre chemin de Douchy sont satisfaisants. Monsieur VANDENBOSSCHE bénéficie d'une bonne connexion. Madame BARBIER précise qu'aucune facture n'est parvenue en mairie pour ces travaux. Ils ont été pris en charge intégralement par la société AXIONE.

- Chemin de Douchy

Madame BARBIER informe qu'elle a demandé un devis à la société BALESTRA pour le dérasement des accotements chemin de Douchy sur 1 375 ml pour un montant de 5 487,75€ HT soit 6 585,30€ TTC. L'assemblée en prend note. Les travaux seront faits dans quelques semaines.

- Commission des fêtes

Madame GERARD rappelle l'organisation de la soirée Beaujolais le jeudi 16 novembre, le Noël enfant le samedi 09 décembre, le téléthon les 7, 8 et 9 décembre, le marché de Noël le dimanche 10 décembre.

Madame GERARD informe que la soirée halloween a été un succès : beaucoup de retours positifs.

Prochaine réunion lundi 11 décembre
